

Soins aux sans-papiers : l'inspection fantôme

Les associations parlent de « *black-out total* ». Mais que contient donc le rapport de l'Inspection générale des finances (IGF) et celle des affaires sociales (IGAS) sur l'Aide médicale d'Etat (AME) pour que rien n'en filtre ? Cette mesure, qui permet aux sans-papiers dont les revenus sont inférieurs à 634 euros par mois de bénéficier de soins gratuits, a été au cœur d'une polémique à l'automne. Les députés de la majorité, soutenus par l'ancienne ministre de la santé, Roselyne Bachelot, souhaitent restreindre le coût de l'AME en instaurant un ticket d'entrée.

M^{me} Bachelot avait commandé une expertise aux inspections pour fin novembre. Le rapport devait faire la lumière sur la hausse des dépenses, la réalité des fraudes pointées par une partie de la droite et examiner la création d'un forfait.

Mais c'est sans en connaître les conclusions que les parlementaires ont tranché, le 13 décembre, et voté, entre autres, en faveur du forfait, fixé à 30 euros. Le rapport avait pourtant bien été rendu comme prévu, mais était resté secret. « *Nous en examinons la teneur* », explique-t-on au ministère de la santé, où Xavier Bertrand a remplacé M^{me} Bachelot. Il devrait être publié par la suite.

L'Assemblée s'était prononcée pour le forfait début novembre, sur proposition des députés UMP. Les sénateurs avaient voté contre, le 4 décembre. Dans les deux hémicycles, les débats avaient été houleux entre ceux qui pointaient des fraudes, sans chiffres à l'appui, et ceux qui voyaient dans l'instauration d'un forfait une mesure contre-productive pour la santé

des sans-papiers en dénonçant une offensive populiste.

Sur demande de François Fillon, c'est la copie des députés qui a été adoptée en commission mixte paritaire, avec création du forfait et la limitation des soins pris en charge. Des décisions qui semblent plus à même de restreindre l'accès aux soins des sans-papiers que de lutter vraiment contre les fraudes.

Drôle de calendrier

Le rapport des deux inspections tranchait-il la question dans un sens défavorable à la majorité ? « *Pour nous, il y a rétention d'information là où justement il faudrait mettre de la transparence* », estime Didier Maille, du Comité médical pour les exilés. Le 26 novembre, avec d'autres associations, il avait réclamé dans une lettre la publication du rapport pour éclairer le débat. Les députés Christophe Sirugue (Saône-et-Loire, PS) et Claude Goasguen (Paris, UMP), chargés d'un rapport d'évaluation sur l'AME, ont aussi demandé, par courrier cette semaine, d'y avoir accès, comme le rapporteur du budget de la santé, Gérard Bapt (PS). Il avait auparavant estimé anormal de légiférer alors qu'une expertise était en cours.

Ce drôle de calendrier ne choque pas tout le monde. « *Grâce à notre expérience de terrain, nous connaissons suffisamment les dérives de l'AME, il n'y avait pas de raison d'attendre le rapport* », estime Dominique Tian, député UMP (Bouches-du-Rhône). En 2007 déjà, une expertise avait été commandée à l'IGAS et l'IGF (et publiée). Elle avait jugé le système de l'AME globalement efficace. ■

Laetitia Clavreul